

DERNIERE HEURE

(Par Services Télégraphiques et Téléphoniques Spéciaux)

LA GREVE des Journalistes

LES EXCUSES DU DEPUTE GROEBER SONT INSUFFISANTES. — LA GREVE CONTINUE.

Berlin, 21 mars. — Le président du Reichstag fit à la commission des journalistes parlementaires une proposition d'après laquelle il aurait manifesté le regret de l'incident, après quoi le député Groeber retirerait son expression offensante. L'assemblée des journalistes rejeta par 81 voix contre 2 cette proposition comme inacceptable.

La commission de trois députés a été désignée pour la permanence. Elle essaiera demain d'arranger l'affaire et rendra compte lundi à onze heures et demie, du résultat de sa mission à l'assemblée générale des journalistes.

Vénézuela et Etats-Unis

ENCORE UN CONFLIT. — ON ENVOIE UN GROISEUR.

Caracas, 21 mars. — Hier, le congrès suprême fédéral du Venezuela a annulé la concession des asphaltes.

Les compagnies américaines ou commissionnaires adressèrent une protestation à la légation américaine.

Les négociations ont eu lieu à Caracas et à Washington.

Le croiseur américain « Tacocarte » est arrivé à la Guayra aujourd'hui.

EN AUTRICHE

Création d'un ministère du Travail

Vienne, 21 mars. — L'empereur a approuvé la création d'un ministère du Travail.

EN AMERIQUE

Les tarifs douaniers

Washington, 21 mars. — Les leaders des différents groupes du Sénat ont accepté la proposition du président Roosevelt, tendant à consacrer une session spéciale du Congrès à la révision des tarifs douaniers.

W. S. P. U.

LES INITIALES SYMBOLISANT EN ANGLETERRE LE GRAND MOUVEMENT DES SUFFRAGETTES

Mme Pankhurst, qui mène le mouvement des suffragettes anglaises jouit en ce moment de l'autre côté du détroit d'une extraordinaire popularité. C'est une femme énergique et dont la figure que nous reproduisons a le masque fier, les yeux vifs, le front volontaire.

Le délégué démocrate de dire que l'agitation des suffragettes n'aurait pas. Une opinion-naire sans borne est l'apanage des ladies anglaises qui veulent vivre pour défendre leurs droits. Les suffragettes profitent de toutes les manifestations pour créer un meeting où elles acclament le « Vote for Women ».

Vendredi, au cours d'un grand meeting électoral à Peckham près de Londres, Mme Pankhurst se rendit en voiture entourée de son état-major de suffragettes et prononça des discours très violents contre le candidat du gouvernement.

Des grandes affiches flottant au-dessus de la voiture : « Bienvenue à Mme Pankhurst », des fleurs lui étaient jetées, on se battait autour de son attelage.

Pour attirer l'attention sur le meeting des suffragettes qui devait se tenir à Ryelance, une dame appartenant à l'Union Political and Social des femmes parcourut les rues de Londres en agitant une cloche assourdissante. Une autre composa une chanson qui se vend dans tous les quartiers, et qui est une parodie de la très populaire chanson : « La Maison que Jack a construite ».

Une des suffragettes arrêtées resta vingt-quatre heures de plus en prison pour avoir gravé profondément dans la pierre de ses lettres au député : « Vote for Women » (vote pour les femmes). Elle avait usé à cela toutes les épingles à cheveux qui maintenaient sa coiffure.

Les suffragettes reçoivent des secours de tous côtés. Une dame de Londres leur verse le revenu intact d'une de ses maisons de rapport soit 25.000 francs. De pareils dons ont été faits par des suffragettes de la haute société. Au cours d'un meeting monstre d'Albert Hall, le 21 mars, on a vu Mme Pankhurst pluviale littéralement sur l'estrade présidentielle.

Hier le « Daily Mirror » annonçait que les caisses des suffragettes s'élevaient à près de 200.000 francs.

W. S. P. U. (Women Political and Social Union) ne semble donc pas laide de mettre bas les armes faute de trésor de guerre.

LA CRISE du Batiment

LA REUNION DES OUVRIERS DU BATIMENT. — VIVANT TENTE APRÈS DES ENTREPRENEURS UNE DERNIERE DEMARCHE.

Paris, 21 mars. — Hier soir, le conseil des syndicats de la maçonnerie, de la pierre et des similaires a tenu à la Bourse du Travail, une réunion privée, au cours de laquelle un comité d'action a été définitivement constitué.

Les délégués ont décidé que l'assemblée générale des maçons, limousiniers, plâtriers, tailleurs de pierres, stucateurs, cimentiers, ravaumeurs, démolisseurs, briqueteurs, etc., se tiendrait ce matin à la salle ouvrière de la rue de Valenciennes, à l'angle de la rue de Valenciennes, à l'heure de l'assemblée générale.

Le ministre du travail avait convoqué hier M. Villemin, président de la Chambre syndicale de la maçonnerie, avec lequel il a eu une longue conversation.

Il a également reçu le syndicat des tailleurs de pierre et a convoqué les trois syndicats ouvriers.

Les réformes en Bulgarie

Sofia, 21 mars. — Le gouvernement bulgare a décidé de mettre à son programme l'abolition des monopoles du sel et du papier à cigarettes.

Le ministre des Finances s'est également prononcé pour l'abolition du monopole des allumettes, mais ce projet n'est pas actuellement réalisable en raison des engagements contractés par le Gouvernement.

Le déficit résultant de l'application de ces diverses mesures serait comblé par une nouvelle organisation de la vente des tabacs.

La défense maritime

Prochaines expériences à Toulon

Toulon, 21 mars. — La commission d'expériences de défense sous-marine entreprendra lundi des expériences sur un nouveau barrage explosif qui permettra de concentrer sur de nouvelles bases la défense des ouvrages de la littoral, et plus particulièrement des passes fermant les rades.

Pour éprouver la puissance de ce barrage, on utilisera un torpilleur d'essai comme ceux pour le tir au canon et qui sera ainsi sacrifié.

Le ministre a télégraphié qu'il tenait à ce que ces expériences soient conduites le plus rapidement possible. Si les résultats, et le système de protection sous-marine sera modifié.

Sur l'ordre du ministre, la mise en état du « With-Hong » et du croiseur « Corrie » sera commencée lundi ; les ouvriers travaillant sur ces deux navires seront prêts à repartir pour le Maroc en mai.

La Révolution en Corée

Le Japonais doivent envoyer des renforts.

Seoul, 21 mars. — La situation en Corée devient de plus en plus critique. La guerre de guerillas continue avec acharnement, traversant tout le pays. Les révolutionnaires, qui sont bien armés et en possession de territoires importants, semblent gagner du terrain.

Les gros des forces coréennes ont concentré dans la montagne de Wang-Fang-San et dans le district de Chang-Ya ; plusieurs provinces, sans en excepter celles de Chang-Yuen et de San-Hu, sont effectivement entre leurs mains.

Partout, les troupes japonaises sont harcelées et accablées par un ennemi supérieur en nombre et en tactique.

Dans les derniers engagements, les japonais ont subi de lourdes pertes ; des renforts sont envoyés en toute hâte du Japon.

Un sous-marin avarié

Cherbourg, 21 mars. — Le sous-marin « Espadon » procédait à des exercices au large lorsqu'il plongea et alla toucher un fond de roc par dix-huit mètres.

Il put cependant remonter à la surface et rentrer à l'arsenal, où l'on constata des avaries à l'hélice.

Un commissaire cambriolé

Paris, 21 mars. — Des cambrioleurs ont pénétré dans le domicile particulier de M. Guichard, commissaire spécial des Halles, 21, rue d'Artois, et lui ont volé pour 1.500 francs environ de bijoux.

DIX ANS de travaux forcés

UNE JEUNE FILLE DE 16 ANS AUX ASSISES. — LA CONDAMNATION DE GILBERTE GIRAULT.

Tours, 21 mars. — La dernière audience avait attiré de nombreux curieux au palais de justice. Les dépositions des derniers témoins, que nous avons relatés hier, étaient accablantes pour l'accusée et on prévoyait une condamnation.

Gilberte Girault ne manifestait pas le moindre émoi et c'est avec un continu sourire ironique qu'elle a entendu le réquisitoire du ministère public, qui demandait une condamnation sévère contre elle.

Pendant que son avocat discutait pied à pied les charges accumulées contre elle, elle n'a pas eu un geste, pas un mot pour affirmer son innocence.

LE VERDICT

LE JURY RAPORTE UN VERDICT DE CULPABILITE

Gilberte Girault, reconnue coupable de meurtre avec circonstances atténuantes, est condamnée à dix ans de travaux forcés.

En attendant sa condamnation, Gilberte s'est contentée de dire : « Etant innocente, je ne croyais pas être condamnée. »

Un couple mystérieux

est arrêté à Arras

Arras, 21 mars. — Un arrêté a arrêté un nommé Joseph Pichon, né à Lorient, colporteur en faux bijoux, et Victorine Lefèvre, Pichon porte une ancienne cicatrice de coup de couteau dont il ne veut pas indiquer la provenance.

Il possède un certificat au nom de Labreton, avec lequel il séjourna à Londres.

La Sûreté croit être en présence d'un malfaiteur international qui cache son nom.

Le Congo et l'acte de Berlin

LA DECLARATION OFFICIELLE DU GOUVERNEMENT BELGE AUX PUISSANCES.

Bruxelles, 21 mai. — Le Gouvernement vient de faire ses déclarations officielles que voici, en réponse à diverses questions qui lui avaient été adressées au sujet de la situation internationale créée par l'acte de Berlin en cas d'annexion du Congo :

Exposé des motifs :

C'est en 1890 que les puissances signataires avaient prévu et encouragé l'annexion des territoires de la Belgique, depuis cette époque, leurs dispositions bienveillantes ne se sont pas modifiées ; aucune d'elles n'a fait objection au principe de la rétrocession à la Belgique de territoires pris à bail par le Gouvernement belge.

En ce qui concerne la France et son droit de préférence, le Gouvernement a fait cette importante déclaration :

Nous sommes autorisés par le Gouvernement belge à déclarer que la France et le Gouvernement français n'ont aucune objection à faire les déclarations suivantes : Le Gouvernement français nous a déclaré qu'il était prêt à confirmer l'accord intervenu entre la France et la Belgique le 5 février 1895 au sujet de son occupation des territoires pris à bail par le Gouvernement belge.

Les signatures de ce nouvel accord seront échangées après la vote de la résolution, en même temps qu'au sujet de celle-ci la question de la France et l'état indépendant du Congo.

Ces deux questions : celle de la délimitation de la frontière sur le Shilong et celle des tarifs de chemin de fer du Congo ont été réglées par l'ouverture de négociations entre la Belgique et l'état indépendant du Congo. Ces négociations ont été poursuivies et terminées par la Belgique.

Quant à la situation internationale en cas de rétrocession des territoires pris à bail dans le Congo, le Gouvernement belge déclare : Le baron de Ghal, le gouvernement belge a déclaré que le territoire pris à bail par le Gouvernement belge, les droits appartenant à la Belgique, les droits conventionnels des 12 mai 1895 et 9 mai 1896 ont été reconnus par la Belgique et le Congo, et que le Congo a accepté de reconnaître les territoires pris à bail par le Gouvernement belge.

En vertu de l'acte de Berlin, le 26 février 1890, le Congo a accepté de reconnaître les territoires pris à bail par le Gouvernement belge.

En ce qui concerne le Congo, l'acte de Berlin a été ratifié par le Congo, et le Congo a accepté de reconnaître les territoires pris à bail par le Gouvernement belge.

Arrestation du général Stossel

On incarne le gouverneur de Port-Arthur dans la lointaine Pierre-et-Paul.

Petersbourg, 21 mars. — Ce matin, de bons papiers ont annoncé que le général Stossel avait été arrêté et conduit au camp du commandant de la garnison de Petersbourg est venu annoncer au général qu'il avait reçu du gouvernement l'ordre de procéder à l'arrestation et de l'emmener immédiatement à la forteresse Pierre-et-Paul.

L'ordre était imprévu et la forteresse bondée de détenus politiques, le général a dû attendre deux heures dans la cour de la forteresse, pendant que l'administration lui préparait une place.

Le général Stossel a été enlevé dans la cellule voisine de celle occupée par l'amiral Niebogoloff.

Cette arrestation subite a impressionné profondément les sphères militaires où l'on espérait la grâce du général.

La cellule qui a été assignée au général Stossel avait été occupée jusqu'à par le commandant des deux régiments qui s'étaient rendus aux Japonais.

Elle mesure dix-neuf pieds carrés environ. Elle a des fenêtres manées de barreaux d'où l'on peut apercevoir le palais d'ivoire. Il y a en bas un petit jardin où le général Stossel pourra se promener à des heures fixes.

On a autorisé Mme Stossel à meubler la cellule et à fournir le linge.

Un garde-frein mutilé par un train

En se rendant au dépôt de Fives-Lille, un garde-frein est renversé par un train qui lui brise les jambes.

Un pénible accident s'est produit dans la matinée de samedi à proximité du dépôt de Fives, causant une grande émotion parmi le personnel de la Compagnie du Nord.

Un garde-frein, M. Adolphe Deleque, du dépôt de Fives, demeurant rue Mons-on-Batimpe Sainte-Mure, s'est rendu au dépôt de Fives pour aller prendre le train qui devait partir pour cette dernière ville.

Le train qu'il attendait n'est arrivé qu'à dix heures et demie.

Le garde-frein devait se rendre au dépôt de Fives, afin de prendre le matériel nécessaire.

M. Deleque suivait donc hâtivement les voies quand, soudain, au moment où il arrivait à hauteur de la cabine numéro 2, il fut tamponné par un train venant de la direction d'Asse, qui n'avait pas entendu arriver.

L'infortuné garde-frein, projeté avec violence sur le ballast, ne put se retirer assez vivement et le convoi lui mittra horriblement les pieds.

Aux cris poussés par le malheureux, on accourut à son secours et on le transporta dans une salle du dépôt, où un docteur revint lui donner des soins.

Ce dernier constata que le blessé avait le talon du pied droit coupé et le pied gauche écrasé. Le malheureux portait, en outre, des plaies contuses multiples sur le corps.

Après lui avoir prodigué les premiers soins, le médecin fit transporter le blessé, qui souffrait atrocement, à l'hôpital Saint-Sauveur, où il a été admis d'urgence.

Les docteurs qui l'ont examiné ont déclaré que l'amputation du pied droit était nécessaire.

La victime de ce terrible accident habite encore avec sa mère ; il est le troisième d'une famille de cinq enfants.

Le commissaire de surveillance chargé d'ouvrir une enquête sur ce terrible accident, s'est rendu dans l'après-midi de samedi à l'hôpital Saint-Sauveur, mais l'état est très grave.

La réhabilitation des Faillis

Paris, 21 mars. — La commission de la réforme judiciaire a approuvé ce matin le rapport de M. Lauraine qui conclut à l'adoption pure et simple de la proposition votée par le Sénat sur la réhabilitation des faillis.

La discussion viendra lundi au début de la séance.

La réhabilitation des Faillis

Paris, 21 mars. — La commission de la réforme judiciaire a approuvé ce matin le rapport de M. Lauraine qui conclut à l'adoption pure et simple de la proposition votée par le Sénat sur la réhabilitation des faillis.

La discussion viendra lundi au début de la séance.

Informations REGIONALES

MORT DRAMATIQUE d'une fillette A TOURCOING

Une pocharde se jette à l'eau pour rire. — Une enfant qui regarde, prise d'épilepsie roule dans le canal et y noie sous les yeux de la foule.

La population du Blanc-Sea a été mise en émoi à la fin de l'après-midi de samedi par un navrant accident qui a causé la mort d'une jolie fillette de treize ans. L'imbecille fatalité s'est une fois de plus manifestée dans des circonstances particulièrement cruelles.

Les personnes qui longeait la passerelle du Blanc-Sea avaient suivi, non sans en rire au début de l'après-midi, les évolutions d'une pocharde qui se perchait sur le parapet d'une passerelle qui, profitant des mots incohérents puis reprenait sa route, en titubant.

Cette pocharde, Adrienne Baucres, rue Vaucanson, 101, Roubaix, se livrait depuis une heure au manège que nous venons de signaler lorsqu'à trois heures et demie elle enjamba la balustrade de la passerelle et piqua une tête dans le canal.

Deux passants MM. Jules Duquesne, 33 ans, rue des Bonnets et Jules Cannout, cabaretier, même rue, l'aperçurent, et se portèrent promptement à son secours, et l'aidèrent d'une perche la menant sur la berge. Le transportèrent chez M. Delombroerde, horticulteur au Blanc-Sea. Sur ces entrefaites survint M. Fort, maître d'armes au lycée qui soigna la rescapée. Adrienne Baucres qui avait absorbé fort peu d'eau se remit rapidement.

Mais le bruit de l'accident s'éleva avec une rapidité extraordinaire et bientôt une foule compacte s'amassa au-dessous de la passerelle. L'accident fut banal dont Adrienne Baucres n'eût été la pauvre victime si elle n'était allée en cause une autre à quatre heures et demie : Une fillette de 13 ans, Pauline Lepers, dont le père, un serrurier, habitait au Blanc-Sea, venait de quitter le 314, rue des Villiers, commune de la rue des Villiers où elle était allée prendre un panier qu'elle avait oublié à la sortie de quatre heures. Elle était accompagnée de ses petites amies, Julie Carrello et Gabrielle Fournier.

Une grève chez les Papetiers A MARESCHEL

Hier, à la rentrée de deux heures, les ouvriers de la fabrique de papier Guyot, à Maresquel, qui réclamaient une augmentation de salaire de trente centimes par jour, se sont mis en grève au nombre de deux cents environ.

Les grévistes ont parcouru les rues en chantant l'« Internationale » et la « Carmagnole ».

Aucun incident ne s'est produit jusqu'à présent.

NOUVELLES DE PARTOUT

M. HERNON, directeur de la Sûreté générale, chargé par le gouvernement de la reorganisation de la police de Marseille, est arrivé à Paris ce matin, à neuf heures.

Il aura des entretiens avec le préfet, le maire et plusieurs autres notabilités politiques et commerciales.

Devenu subitement son furieux, M. M... collabore, demeurant à Vendôme, âgé de soixante ans, a tenté de se suicider en se jetant dans un trou de puits avec une liasse de rentes, puis avec un rasoir. Il s'est relevé sans en absorber que l'écume sur sa nuque. L'état de sa victime n'est pas très grave.

Un propriétaire colon de Bord-Ménard (Allier), M. Hérauld, a été assassiné dans la maison d'habitation à coups de massue. Les assassins sont connus ; ce sont deux individus qui ont été pris la nuit. Le vol a été le mobile du crime.

M. Jean Robert, soixante-deux ans, propriétaire à Missan (Hérault), a été assassiné par un individu nommé Robert, qui a été arrêté. Robert lui a porté sur le nez et l'œil un coup de poing en plus, l'œil a été enfoncé et l'œil est tombé. Les personnes qui assistaient à cette scène virent le petit corps se débattre dans

Une grève de journalistes

Un singulier incident. — Les journalistes parlementaires de Berlin, injuriés par un député, ne rendent plus compte des séances.

Berlin, 21 mars. — Au cours de la discussion du budget des colonies, avant-hier jeudi, des rires et des exclamations ironiques étant partis de la tribune des journalistes au moment où M. Erberger parlait de l'âme immortelle des nègres, M. Groeber (centre) s'écria : « Ce sont toujours les mêmes salauds de journalistes ! »

Trente-deux journalistes rédigeaient aussitôt une plainte adressée au président du Reichstag, demandant un règlement de compte avec la dignité du Reichstag et celle de la presse allemande. La satisfaction accordée ne plus avoir obtenu satisfaction.

Cette décision a été maintenue dans une réunion qui a eu lieu hier. A l'issue de cette réunion, la résolution suivante a été adoptée : « Si M. Groeber ne retire pas ses paroles injurieuses dont il est servi, en y ajoutant l'expression de ses regrets, ou s'il ne reçoit pas, de source parlementaire, une mercuriale satisfaisante, les journalistes de l'opinion publique la plus large et en signe de protestation contre l'injure faite à leur profession, ils cesseront, jusqu'à nouvel ordre, de rendre compte des séances du Reichstag. »

L'agence Wolff et les correspondants étrangers font cause commune avec les journalistes.

Quelques députés se montrent irrités de ce boycottage entrepris par les journalistes parlementaires et ont demandé au Reichstag de faire lui-même un règlement de compte avec les journalistes. Cette tentative n'a toutefois pas eu de succès, car aucun journal, pas même la « Gazette d'Allemagne du Nord », n'en a fait mention.

Rien n'était plus continué que la lecture des journaux qui, au lieu des longues solennités habituelles consacrées à reproduire les paroles de chaque député, se contentent de publier les déclarations faites par M. Derabourg, en sa qualité de membre du gouvernement.

Une grève de journalistes

Un singulier incident. — Les journalistes parlementaires de Berlin, injuriés par un député, ne rendent plus compte des séances.

Berlin, 21 mars. — Au cours de la discussion du budget des colonies, avant-hier jeudi, des rires et des exclamations ironiques étant partis de la tribune des journalistes au moment où M. Erberger parlait de l'âme immortelle des nègres, M. Groeber (centre) s'écria : « Ce sont toujours les mêmes salauds de journalistes ! »

Trente-deux journalistes rédigeaient aussitôt une plainte adressée au président du Reichstag, demandant un règlement de compte avec la dignité du Reichstag et celle de la presse allemande. La satisfaction accordée ne plus avoir obtenu satisfaction.

Cette décision a été maintenue dans une réunion qui a eu lieu hier. A l'issue de cette réunion, la résolution suivante a été adoptée : « Si M. Groeber ne retire pas ses paroles injurieuses dont il est servi, en y ajoutant l'expression de ses regrets, ou s'il ne reçoit pas, de source parlementaire, une mercuriale satisfaisante, les journalistes de l'opinion publique la plus large et en signe de protestation contre l'injure faite à leur profession, ils cesseront, jusqu'à nouvel ordre, de rendre compte des séances du Reichstag. »

L'agence Wolff et les correspondants étrangers font cause commune avec les journalistes.

Quelques députés se montrent irrités de ce boycottage entrepris par les journalistes parlementaires et ont demandé au Reichstag de faire lui-même un règlement de compte avec les journalistes. Cette tentative n'a toutefois pas eu de succès, car aucun journal, pas même la « Gazette d'Allemagne du Nord », n'en a fait mention.

Rien n'était plus continué que la lecture des journaux qui, au lieu des longues solennités habituelles consacrées à reproduire les paroles de chaque député, se contentent de publier les déclarations faites par M. Derabourg, en sa qualité de membre du gouvernement.

NOUVEAU TRIOMPHE DE FARMAN

LES AVIATEURS DISSY. — FARMAN BAT SON PROPRE RECORD.

Paris, 21 mars. — Henri Farman, le vainqueur du prix Deutsch-Archdecon, avait convoqué, à Issy, les membres de la Commission d'aviation de l'Aéro-Club de France. Le jeune aviateur avait l'intention de battre son propre record du kilomètre à la bord de son aéroplane au mois de janvier et récemment réussi.

Henri Farman a couvert la distance de 2.500 mètres. Il a parcouru deux tours et demi du circuit tracé par deux poteaux distants de 500 mètres l'un de l'autre. Ce résultat est un tour de force et a été accompli dans des conditions encore plus remarquables.

Le vol s'est effectué à deux ou trois mètres de hauteur environ et de records manqués certainement par le pourcentage encore longtemps si son meilleur avait été parfait.

Aussitôt après Farman, M. Delagrègne a fait, avec son aéroplane, un superbe vol qui a duré plus de deux minutes, à une vitesse de quatre-vingt mètres, à un long moment.

Le public, très nombreux, a longuement applaudi les deux aviateurs. Le temps était très beau et très favorable. Le vent était à peu près nul.

La Commission d'aviation de l'Aéro-Club de France s'est réunie aussitôt pour homologuer la nouvelle performance d'Henri Farman.

Arrestation du général Stossel

On incarne le gouverneur de Port-Arthur dans la lointaine Pierre-et-Paul.

Petersbourg, 21 mars. — Ce matin, de bons papiers ont annoncé que le général Stossel avait été arrêté et conduit au camp du commandant de la garnison de Petersbourg est venu annoncer au général qu'il avait reçu du gouvernement l'ordre de procéder à l'arrestation et de l'emmener immédiatement à la forteresse Pierre-et-Paul.

L'ordre était imprévu et la forteresse bondée de détenus politiques, le général a dû attendre deux heures dans la cour de la forteresse, pendant que l'administration lui préparait une place.

Le général Stossel a été enlevé dans la cellule voisine de celle occupée par l'amiral Niebogoloff.

Cette arrestation subite a impressionné profondément les sphères militaires où l'on espérait la grâce du général.

La cellule qui a été assignée au général Stossel avait été occupée jusqu'à par le commandant des deux régiments qui s'étaient rendus aux Japonais.

Elle mesure dix-neuf pieds carrés environ. Elle a des fenêtres manées de barreaux d'où l'on peut apercevoir le palais d'ivoire. Il y a en bas un petit jardin où le général Stossel pourra se promener à des heures fixes.

On a autorisé Mme Stossel à meubler la cellule et à fournir le linge.

Un garde-frein mutilé par un train

En se rendant au dépôt de Fives-Lille, un garde-frein est renversé par un train qui lui brise les jambes.

Un pénible accident s'est produit dans la matinée de samedi à proximité du dépôt de Fives, causant une grande émotion parmi le personnel de la Compagnie du Nord.

Un garde-frein, M. Adolphe Deleque, du dépôt de Fives, demeurant rue Mons-on-Batimpe Sainte-Mure, s'est rendu au dépôt de Fives pour aller prendre le train qui devait partir pour cette dernière ville.

Le train qu'il attendait n'est arrivé qu'à dix heures et demie.

Le garde-frein devait se rendre au dépôt de Fives, afin de prendre le matériel nécessaire.

M. Deleque suivait donc hâtivement les voies quand, soudain, au moment où il arrivait à hauteur de la cabine numéro 2, il fut tamponné par un train venant de la direction d'Asse, qui n'avait pas entendu arriver.

L'infortuné garde-frein, projeté avec violence sur le ballast, ne put se retirer assez vivement et le convoi lui mittra horriblement les pieds.

Aux cris poussés par le malheureux, on accourut à son secours et on le transporta dans une salle du dépôt, où un docteur revint lui donner des soins.

Ce dernier constata que le blessé avait le talon du pied droit coupé et le pied gauche écrasé. Le malheureux portait, en outre, des plaies contuses multiples sur le corps.

Après lui avoir prodigué les premiers soins, le médecin fit transporter le blessé, qui souffrait atrocement, à l'hôpital Saint-Sauveur, où il a été admis d'urgence.

Les docteurs qui l'ont examiné ont déclaré que l'amputation du pied droit était nécessaire.

La victime de ce terrible accident habite encore avec sa mère ; il est le troisième d'une famille de cinq enfants.

Le commissaire de surveillance chargé d'ouvrir une enquête sur ce terrible accident, s'est rendu dans l'après-midi de samedi à l'hôpital Saint-Sauveur, mais l'état est très grave.

La réhabilitation des Faillis

Paris, 21 mars. — La commission de la réforme judiciaire a approuvé ce matin le rapport de M. Lauraine qui conclut à l'adoption pure et simple de la proposition votée par le Sénat sur la réhabilitation des faillis.

La discussion viendra lundi au début de la séance.

Informations REGIONALES

MORT DRAMATIQUE d'une fillette A TOURCOING

Une pocharde se jette à l'eau pour rire. — Une enfant qui regarde, prise d'épilepsie roule dans le canal et y noie sous les yeux de la foule.

La population du Blanc-Sea a été mise en émoi à la fin de l'après-midi de samedi par un navrant accident qui a causé la mort d'une jolie fillette de treize ans. L'imbecille fatalité s'est une fois de plus manifestée dans des circonstances particulièrement cruelles.

Les personnes qui longeait la passerelle du Blanc-Sea avaient suivi, non sans en rire au début de l'après-midi, les évolutions d'une pocharde qui se perchait sur le parapet d'une passerelle qui, profitant des mots incohérents puis reprenait sa route, en titubant.

Cette pocharde, Adrienne Baucres, rue Vaucanson, 101, Roubaix, se livrait depuis une heure au manège que nous venons de signaler lorsqu'à trois heures et demie elle enjamba la balustrade de la passerelle et piqua une tête dans le canal.

Deux passants MM. Jules Duquesne, 33 ans, rue des Bonnets et Jules Cannout, cabaretier, même rue, l'aperçurent, et se portèrent promptement à son secours, et l'aidèrent d'une perche la menant sur la berge. Le transportèrent chez M. Delombroerde, horticulteur au Blanc-Sea. Sur ces entrefaites survint M. Fort, maître d'armes au lycée qui soigna la rescapée. Adrienne Baucres qui avait absorbé fort peu d'eau se remit rapidement.

Mais le bruit de l'accident s'éleva avec une rapidité extraordinaire et bientôt une foule compacte s'amassa au-dessous de la passerelle. L'accident fut banal dont Adrienne Baucres n'eût été la pauvre victime si elle n'était allée en cause une autre à quatre heures et demie : Une fillette de 13 ans, Pauline Lepers, dont le père, un serrurier, habitait au Blanc-Sea, venait de quitter le 314, rue des Villiers, commune de la rue des Villiers où elle était allée prendre un panier qu'elle avait oublié à la sortie de quatre heures. Elle était accompagnée de ses petites amies, Julie Carrello et Gabrielle Fournier.

Une grève chez les Papetiers A MARESCHEL

Hier, à la rentrée de deux heures, les ouvriers de la fabrique de papier Guyot, à Maresquel, qui réclamaient une augmentation de salaire de trente centimes par jour, se sont mis en grève au nombre de deux cents environ.

Les grévistes ont parcouru les rues en chantant l'« Internationale » et la « Carmagnole ».

Aucun incident ne s'est produit jusqu'à présent.

NOUVELLES DE PARTOUT

M. HERNON, directeur de la Sûreté générale, chargé par le gouvernement de la reorganisation de la police de Marseille, est arrivé à Paris ce matin, à neuf heures.

Il aura des entretiens avec le préfet, le maire et plusieurs autres notabilités politiques et commerciales.

Devenu subitement son furieux, M. M... collabore, demeurant à Vendôme, âgé de soixante ans, a tenté de se suicider en se jetant dans un trou de puits avec une liasse de rentes, puis avec un rasoir. Il s'est relevé sans en absorber que l'écume sur sa nuque. L'état de sa victime n'est pas très grave.

Un propriétaire colon de Bord-Ménard (Allier), M. Hérauld, a été assassiné dans la maison d'habitation à coups de massue. Les assassins sont connus ; ce sont deux individus qui ont été pris la nuit. Le vol a été le mobile du crime.

M. Jean Robert, soixante-deux ans, propriétaire à Missan (Hérault), a été assassiné par un individu nommé Robert, qui a été arrêté. Robert lui a porté sur le nez et l'œil un coup de poing en plus, l'œil a été enfoncé et l'œil est tombé. Les personnes qui assistaient à cette scène virent le petit corps se débattre dans

Arrestation du général Stossel

On incarne le gouverneur de Port-Arthur dans la lointaine Pierre-et-Paul.

Petersbourg, 21 mars. — Ce matin, de bons papiers ont annoncé que le général Stossel avait été arrêté et conduit au camp du commandant de la garnison de Petersbourg est venu annoncer au général qu'il avait reçu du gouvernement l'ordre de procéder à l'arrestation et de l'emmener immédiatement à la forteresse Pierre-et-Paul.

L'ordre était imprévu et la forteresse bondée de détenus politiques, le général a dû attendre deux heures dans la cour de la forteresse, pendant que l'administration lui préparait une place.

Le général Stossel a été enlevé dans la cellule voisine de celle occupée par l'amiral Niebogoloff.

Cette arrestation subite a impressionné profondément les sphères militaires où l'on espérait la grâce du général.

La cellule qui a été assignée au général Stossel avait été occupée jusqu'à par le commandant des deux régiments qui s'étaient rendus aux Japonais.

Elle mesure dix-neuf pieds carrés environ. Elle a des fenêtres manées de barreaux d'où l'on peut apercevoir le palais d'ivoire. Il y a en bas un petit jardin où le général Stossel pourra se promener à des heures fixes.

On a autorisé Mme Stossel à meubler la cellule et à fournir le linge.

Un garde-frein mutilé par un train

En se rendant au dépôt de Fives-Lille, un garde-frein est renversé par un train qui lui brise les jambes.

Un pénible accident s'est produit dans la matinée de samedi à proximité du dépôt de Fives, causant une grande émotion parmi le personnel de la Compagnie du Nord.

Un garde-frein, M. Adolphe Deleque, du dépôt de Fives, demeurant rue Mons-on-Batimpe Sainte-Mure, s'est rendu au dépôt de Fives pour aller prendre le train qui devait partir pour cette dernière ville.

Le train qu'il attendait n'est arrivé qu'à dix heures et demie.

Le garde-frein devait se rendre au dépôt de Fives, afin de prendre le matériel nécessaire.

M. Deleque suivait donc hâtivement les voies quand, soudain, au moment où il arrivait à hauteur de la cabine numéro 2, il fut tamponné par un train venant de la direction d'Asse, qui n'avait pas entendu arriver.

L'infortuné garde-frein, projeté avec violence sur le ballast, ne put se retirer assez vivement et le convoi lui mittra horriblement les pieds.

Aux cris poussés par le malheureux, on accourut à son secours et on le transporta dans une salle du dépôt, où un docteur revint lui donner des soins.

Ce dernier constata que le blessé avait le talon du pied droit coupé et le pied gauche écrasé. Le malheureux portait, en outre, des plaies contuses multiples sur le corps.

Après lui avoir prodigué les premiers soins, le médecin fit transporter le blessé, qui souffrait atrocement, à l'hôpital Saint-Sauveur, où il a été admis d'urgence.

Les docteurs qui l'ont examiné ont déclaré que l'amputation du pied droit était nécessaire.

La victime de ce terrible accident habite encore avec sa mère ; il est le troisième d'une famille de cinq enfants.

Le commissaire de surveillance chargé d'ouvrir une enquête sur ce terrible accident, s'est rendu dans l'après-midi de samedi à l'hôpital Saint-Sauveur, mais l'état est très grave.

La réhabilitation des Faillis

Paris, 21 mars. — La commission de la réforme judiciaire a approuvé ce matin le rapport de M. Lauraine qui conclut à l'adoption pure et simple de la proposition votée par le Sénat sur la réhabilitation des faillis.

La discussion viendra lundi au début de la séance.

Informations REGIONALES

MORT DRAMATIQUE d'une fillette A TOURCOING

Une pocharde se jette à l'eau pour rire. — Une enfant qui regarde, prise d'épilepsie roule dans le canal et y noie sous les yeux de la foule.

La population du Blanc-Sea a été mise en émoi à la fin de l'après-midi de samedi par un navrant accident qui a causé la mort d'une jolie fillette de treize ans. L'imbecille fatalité s'est une fois de plus manifestée dans des circonstances particulièrement cruelles.

Les personnes qui longeait la passerelle du Blanc-Sea avaient suivi, non sans en rire au début de l'après-midi, les évolutions d'une pocharde qui se perchait sur le parapet d'une passerelle qui, profitant des mots incohérents puis reprenait sa route, en titubant.

Cette pocharde, Adrienne Baucres, rue Vaucanson, 101, Roubaix, se livrait depuis une heure au manège que nous venons de signaler lorsqu'à trois heures et demie elle enjamba la balustrade de la passerelle et piqua une tête dans le canal.

De